

Pouvoir d'achat Rémunération Protection sociale La mobilisation s'impose

Alors que notre pouvoir d'achat baisse depuis des années, que notre rémunération n'évolue quasiment plus, la Caisse Nationale s'empare à présent de la renégociation de la protection sociale pour lancer une nouvelle attaque sur nos salaires.

Grève du 4 octobre

Cette journée de grève appelée par toutes les Organisations Syndicales a été relativement bien suivie dans le groupe des Caisses d'Epargne.

La CNCE, qui calcule sur la base de la totalité de l'effectif inscrit et non en fonction des présents, annonce 15% de grévistes.

En fait, **le véritable pourcentage de salariés en grève se situe au minimum à 25%.**

Ce taux de participation à la grève signifie que **le mécontentement**, diffus mais bien réel, **commence à se manifester concrètement.**

Ce niveau de participation à une grève interprofessionnelle est **de bon augure pour une mobilisation spécifique à notre branche professionnelle.**

Commission Paritaire Nationale du 7 octobre

A l'évidence, les résultats de la grève du 4 octobre ne sont sûrement pas étrangers à la nouvelle attitude et aux nouvelles propositions patronales sur le **financement de la protection sociale.**

Malgré ce premier recul, **on est encore loin du compte !**

JUGEZ-VOUS MEMES !

	<i>Aujourd'hui</i>	<i>Proposition CNCE</i>	<i>Différence</i>
<u>Prévoyance</u>			
Cotisation salariés	0,77%	1,36%	+77%
Cotisation entreprises	1,53%	2,04%	+33%
Participation entreprises	67%	60%	
<u>Retraite supplémentaire</u>			
Cotisation salariés jusqu'au plafond sécurité sociale	2,15%	2,40%	+12%
Cotisation entreprises	5,80%	3,60%	-38%
Cotisation salariés au dessus du plafond	0%	1,60%	+160%
Cotisation entreprises	1,40%	2,40%	+71%
Participation entreprises	73%	60%	
<u>Mutuelle</u>			
Participation entreprises	60% en moyenne	50%	➔

La Caisse Nationale propose de compenser la différence de participation des entreprises. Mais, cette compensation ne concerne pas la retraite supplémentaire et prendrait la forme d'une augmentation de salaire brute, donc soumise aux charges sociales.

Examinons précisément les **conséquences chiffrées** de ces propositions CNCE, sur **1 500 € de salaire brut** :

Prévoyance :	+ 8,85 € de cotisation	« compensation » = 2,25 € bruts
Retraite supplémentaire :	+ 3,75 € de cotisation	« compensation » = 0 €
Mutuelle * :	+ 17,25 € de cotisation	« compensation » = 13,66€ bruts

(* cotisation : base 2 personnes, participation entreprise : 2/3).

Total = + 29,85 € de cotisation, « compensé » à hauteur d'environ 15,91 € brut, donc soumis à charges sociales, **ce qui signifie au moins 14 € de baisse du salaire net mensuel.**

Cette diminution de salaire est inacceptable, d'autant que dans le même temps, la CNCE propose une diminution des cotisations patronales et des prestations :

- retraite = malgré la hausse des cotisations salariales, compte tenu de la diminution des cotisations entreprises, les recettes de la CGP vont baisser de 23% ; nos retraites vont donc diminuer !
- prévoyance et santé = les employeurs veulent supprimer toutes les surcomplémentaires locales, lesquelles ont pourtant fait l'objet d'accords d'entreprise (*62% des salariés du Groupe sont concernés*).

LA MOBILISATION S'IMPOSE

Pour s'opposer aux objectifs de nos employeurs :

- ↪ toujours moins de pouvoir d'achat
- ↪ toujours moins de rémunérations
- ↪ toujours plus de charge de travail
- ↪ toujours plus d'objectifs,

nous devons réagir collectivement dans les semaines qui viennent.

Pour cela, l'intersyndicale nationale :

- se réunira dans les prochains jours pour formaliser un cahier revendicatif commun sur les points suivants :

➔ ***Rattrapage des pertes de notre pouvoir d'achat***

➔ ***Revalorisation des Rémunérations Annuelles Minimales***

➔ ***Rétablissement d'une reconnaissance de la technicité et de la maîtrise de l'emploi***

➔ ***Maintien a minima***

- ***des niveaux de participation des entreprises***
- ***des niveaux de prestations actuels***

(Mutuelle / Prévoyance / Retraite supplémentaire)

- appelle dès à présent à la constitution d'Intersyndicales dans chaque entreprise (*Caisses d'Epargne, CTR, CNCE, EPS...*) afin de préparer la mobilisation unitaire du Personnel.